

Le Mot de la Présidente

« Notre Appellation est née de la conviction de professionnels et d'éleveurs qui la portent depuis plus de 15 ans maintenant.

La reconnaissance de notre produit, le Pélardon, sa qualité, sa notoriété, c'est aussi la reconnaissance de notre travail d'éleveurs au quotidien sur notre territoire.

L'avenir de notre Appellation ne peut se concevoir qu'au travers de nouvelles installations, de nouveaux projets.

Le syndicat, c'est nous tous, éleveurs, producteurs, transformateurs et affineurs. Nous serons ravis de vous accueillir dans notre filière et de vous accompagner, pour réussir votre installation en partageant les mêmes valeurs, pour faire perdurer un savoir-faire et produire un fromage toujours apprécié pour sa typicité, au-delà même des frontières régionales. »

Hélène CALVET BREDOIRE
Eleveuse
Présidente du Syndicat
des Producteurs de
Pélardon



Notre Engagement

Quelles démarches pour produire en AOP Pélardon ?

Prendre contact avec le syndicat d'appellation.

Celui-ci est à disposition pour répondre à toutes les questions concernant votre projet d'installation en élevage caprin AOP Pélardon.

Il vous fournira l'ensemble des documents nécessaires à la bonne connaissance de vos engagements vis-à-vis de l'AOP Pélardon.

Plusieurs critères fondamentaux sont à respecter :

- Se situer dans la zone d'appellation : la production du lait, la fabrication, l'affinage et le conditionnement des fromages sont effectués dans l'aire géographique. L'aire d'appellation s'étale sur 152 communes du département de l'Hérault.
- Des pratiques d'élevage bien spécifiques (races des chèvres, alimentation, sortie des animaux...)
- Un processus de fabrication du Pélardon bien défini (lait cru, ensemencement en ferments naturels, moulage à la louche, gestion douce de l'affinage, respect des 11 jours, pas de congélation, pas de pré-égouttage...).

L'animatrice devra se déplacer sur l'exploitation pour vérifier que tous les fondamentaux de l'appellation sont respectés. Il s'agit de la visite d'habilitation validée par l'organisme certificateur. Vous devrez alors signer une déclaration d'identification qui vous déclarera officiellement opérateur de la filière Pélardon.

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat des Producteurs de Pélardon est une association de loi 1901 de défense et de gestion de l'Appellation Protégée Pélardon. Il est dirigé par un conseil d'administration composé de producteurs fermiers, producteurs laitiers, représentants de coopératives et de structures d'affinage. Il est animé par une salariée qui est en charge d'appliquer les décisions du conseil d'administration.

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion, le Syndicat contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire ainsi que des produits qui en sont issus, et assure les missions suivantes :

- élaboration et mise en œuvre du cahier des charges et du plan de contrôle,
- participation aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir,
- communication et promotion collective du produit,
- participation à la valorisation du produit..

Le Pélardon est AOC depuis août 2000 et AOP depuis 2001.

L'ODG regroupe près de 90 adhérents.

Comment nous contacter ?

Cécile PODEUR

Animatrice du Syndicat des Producteurs de Pélardon

Mas de Saporta, Maison des Agriculteurs B

CS 40022

34875 Lattes cedex

Tél : 04 67 20 88 98

Port : 06 17 72 10 52

Fax : 04 67 20 48 01

Mail : pelardon-aoc@lr-elevage.com

www.pelardon-aop.fr



Syndicat des Producteurs de Pélardon